

LE MOT DU MAIRE

*Sur proposition du Président KERHARO et Maire de Bazancourt, le conseil communautaire a voté la vente de la friche Harmel à la commune de Warmeriville pour la somme de 348 000 euros. Ce même terrain, la commune de Warmeriville l'avait cédé à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour l'euro symbolique en 2010.*

*Cette décision du président a scandalisé le conseil municipal qui a refusé cette proposition.*

*Le Maire de Bazancourt pénalise de nouveau la commune, car nous avons obtenu un avis favorable des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour construire un pôle santé Avenue du Val des Bois, à l'entrée de la friche Harmel.*

*Comme à son habitude, Monsieur KERHARO freine le développement des communes siégeant à la CCVS au profit de sa commune.*

*Devant un tel acharnement, la municipalité a pris acte de cette décision qui ne peut que nuire à la prospérité de la CCVS.*

*Notre capacité à réagir nous a permis de trouver un terrain rue des Remparts pour y implanter le pôle de santé qui sera entièrement financé par des médecins et auxiliaires médicaux. Je tiens à remercier les propriétaires de ce parcellaire d'avoir accepté cette division cadastrale pour l'intérêt public.*

*En cette période de congés, je souhaite à l'ensemble de la population de passer de très bonnes vacances en famille.*

*Patrice MOUSEL*

HORAIRES MODIFIES  
DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE  
PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ  
du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2012  
de 10H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H00.

## Pôle scolaire

L'ensemble des parents des élèves de Warmeriville, d'Isles Sur Suipe et d'Heutrégiville concernés par la rentrée scolaire 2012 au nouveau pôle scolaire sont invités à assister à une réunion publique qui aura lieu le **JEUDI 28 JUIN 2012 à 18H30** au Centre Associatif de Warmeriville.

## Transports scolaires

Les collégiens qui fréquenteront le collège de Bazancourt et qui utiliseront les transports scolaires doivent se présenter à la mairie de Warmeriville fin août avec une photo d'identité récente pour retirer leur carte de transport délivrée gratuitement.



Les lycéens qui doivent se rendre dans un lycée Rémois et qui emprunteront le bus (Warmeriville-Gare de Bazancourt) et le train (Gare de Bazancourt-Gare de Reims) doivent se renseigner directement au lycée fréquenté à la rentrée 2012 ou s'adresser au Conseil Général de la Marne pour retirer un dossier d'inscription au transport scolaire.

## Ecole du Val des Bois

En avril, les élèves de CE1 et CE2 ont tous passé brillamment leur permis piéton. Nous remercions encore chaleureusement les représentants de la gendarmerie et de la Mairie pour leur présence.

Le 5 avril, les élèves de CM2 ont passé le permis vélo en présence de la Gendarmerie.

La fête de l'école aura lieu le dimanche 1er juillet. Venez profiter d'une journée festive placée sous le thème de l'Afrique. Nous vous attendons nombreux !

Le 2 juillet, les élèves profiteront du voyage de fin d'année au château de Compiègne.

## Quelques petits rappels de bon sens :

Environnement : il est de la responsabilité de chacun de nettoyer le trottoir et le caniveau au droit de sa propriété conformément au règlement sanitaire en vigueur et pour le bien de tous.

Urbanisme : chaque propriétaire de bois de notre Commune doit obligatoirement déposer une déclaration préalable pour abattage, élagage de ses arbres.



## Note d'information :

Voirie : L'arrêté du 6 juin 2012 relatif à une interruption temporaire de la circulation sur la RD 20 hors agglomération de Warmeriville et Isles Sur Suipe est affiché en mairie dans le cadre des travaux de construction d'un carrefour giratoire.

Assistante sociale : pendant les congés d'été, sa permanence sera assurée les lundis de 9H30 à 11H00 en notre mairie les 2 et 16 juillet et 6 août. Reprise normale le 17 septembre les 1er et 3ème lundis de chaque mois.

Plan canicule : il appartient au Maire de recenser les personnes susceptibles d'être affectées par les effets de la chaleur en vue de leur porter conseil et assistance en cas d'alerte. Nous vous invitons si vous le souhaitez à vous inscrire au secrétariat de la Mairie.

Maisons fleuries : la commission environnement passera cet été dans les rues du village pour recenser les maisons fleuries. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous en mairie ou sur notre site Warmeriville.fr.

Objets trouvés : les objets perdus (bijoux, portable, chaussure, etc), sont à la disposition de leur propriétaire au secrétariat de la mairie.

**BON CLAIR ET NET A TOUS**

### Aux souvenirs lointains !

Connaissez-vous l'histoire des deux Calvaires à Warmeriville ?

Si quelqu'un peut nous apporter des renseignements à ce sujet, merci de s'adresser en mairie.

### Bibliothèque municipale :

Ouverture : mercredi de 13H30 à 14H30

samedi de 10H30 à 12H00

L'inscription est gratuite. Il y a une salle pour les enfants et ados et un large choix de livres en tout genre. Vous trouverez aussi le DVD sur la famille HARMEL, consultable gratuitement.

Sur demande, la navette apporte de Châlons-en-Champagne les livres souhaités par les lecteurs.

Alors, rendez-nous visite !

### AGENDA :

- 1er septembre : - Forum des Associations au centre associatif.
- - Pasta party organisée par le comité de jumelage.
- 8 et 9 septembre : salon de la gastronomie, du vin et de l'artisanat au centre associatif.
- 9 septembre : brocante organisée par le comité des fêtes. Inscription auprès de la présidente Catherine THIEN au 06.50.13.92.44 ou 06.11.39.62.41.
- 15 septembre : tournoi interne double mixte de tennis au stade Laurent LECOMTE.
- 22 et 23 septembre : Montgolfiade en Champagne.

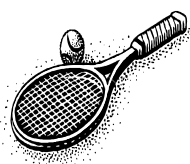
### NOUVEAUTÉ



Le 1er septembre aura lieu le Forum des Associations.

A cette occasion, toutes les associations de notre commune seront représentées et cette journée fera l'objet des **inscriptions aux différentes activités**.

Venez nombreux et rendez-vous au centre associatif de **10H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00**.



**BON CLAIR ET NET A TOUS**



### **Anciens combattants**

Comme par le passé, nous avons décidé de maintenir notre sortie annuelle. Celle-ci s'est déroulée le dimanche 13 mai 2012. Transportées par la société Guilloux-voyages de Rehel, 44 personnes se sont retrouvées, anciens combattants, épouses, sympathisants, sur le thème « AZANNES le village Ecomusée ».

Pour la découverte de ce lieu, passage obligé par la ville de Stenay, itinéraire élaboré, minutieusement préparé, route empruntée à travers la forêt, la verdure et les pâturages.

Le village situé en Meuse s'étend sur 17 hectares de plaines et de forêts. Il reprend vie avec plus de 400 bénévoles dans le respect des traditions lorraines : forgerons, lavandières, tisserands, tuiliers, agriculture ancienne...Inédit, en sous bois site historique Allemand 14/18. Déjeuner de produits régionaux lorrains. A partir de 13H00, tous les métiers sont en activité : métiers du bois, de la plaine, de l'eau, du pain-découverte de la rue des artisans.

On prend le temps d'échanger.

### **Comité des Fêtes**

Encore une belle réussite pour le carnaval 2012. Vous avez répondu massivement à notre appel pour cette manifestation annuelle qui attire petits et grands afin de rire, danser, chanter au rythme de la musique et du lancer de confettis. Nos remerciements à Nicolas MASSY, Francis RI CHARD, Alain MAILLY, Dominique URIOT, Hervé GAIDOZ, Bruno et Benoit LIESCH, James D'OLIVEIRA, Laurie LEFER, M. BAILLY d'Heutréville, Marinette GENNESSEAU, Bernadette LECOMTE, Josiane POTIER, Bruno PETIPAS, Laurent BIANCHI, Isabelle et Didier DAMME, les figurants, la gendarmerie, le secrétariat, le service administratif et technique de la mairie de Warmeriville, l'entreprise Chagneau, Buffalo Grill, Quick, Allo Kebab de Bazancourt ainsi que toutes les personnes qui se sont mobilisées pour résoudre notre problème de tracteur.

Juin de la Musique: nous remercions sincèrement les jeunes de Warmo qui nous ont aidés à ranger tables, bancs et podium ainsi que Marinette GENNESSEAU, Bernadette LECOMTE et Patrice DELORME.

*Prochain rendez-vous : samedi 30 juin à partir de 21H00, concert sur la place.*

### **Foyer Volume**

L'été approche et annonce ainsi la fin de nos activités pour cette saison. Les spectacles et les événements sportifs se sont succédés :

- l'école de musique a donné le coup d'envoi en nous offrant une superbe audition. L'ambiance de la salle comble du centre associatif n'a rien eu à envier à un concert d'une pop star. Merci à nos profs (Kathy LAVOINE, Clara BESSE, Florian NIOT et Nicolas SMITH et leurs élèves).
- Les représentations théâtrales de la nouvelle troupe Makadam & Co de Karine CHAUMONT se sont terminées avec un vif succès le 9 juin.
- Florence GUYOT, professeur de Danse Jazz et ses enfants des trois cours se produiront à la mi-juin.
- Nous rappellerons les différentes places sur les podiums acquises en Judo et Karaté aux compétitions départementales et régionales ainsi que les qualifications au France.

*Rendez-vous le samedi 1er septembre au centre associatif pour les inscriptions aux différentes activités culturelles, sportives, musicales, artistiques présentées sur notre site [foylvolume.fr](http://foylvolume.fr).*

**BON CLAIR ET NET A TOUS**

## **Conseil Municipal**

Résumé des principales décisions des séances du 7 Février 2012 et du 7 Avril 2012

### **Séance du 7 Février :**

#### **Maintien du 2<sup>e</sup> adjoint à son poste (pour : 7 contre 8 et bulletin blanc : 1)**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'arrêté du maire en date du 2 décembre 2011 portant retrait de délégation à compter du 26 décembre 2011,*

*Suite au retrait le 2 décembre 2011 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Mme SCOTTO D'ANIELO Nathalie 2<sup>e</sup> adjointe au maire par arrêté n°11- 08 du 27 mars 2008 dans les domaines suivants :*

- *Environnement, Fleurissement, Ecologie, Elections, Jeunesse, Bulletin Municipal ;*

*Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions »*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :*

- *De voter à bulletin secret (sur demande de 6 conseillers présents et représentant plus du tiers des élus présents) puis*
- *De ne pas maintenir Mme SCOTTO D'ANIELO Nathalie dans ses fonctions d'adjoint au maire par 7 voix pour le maintien, 8 voix contre le maintien et 1 bulletin blanc.*

#### **Subvention accordée pour la classe de neige à la Chapelle d'Abondance aux enfants habitants la commune (oui : 16 et non : 0)**

*Le maire expose la demande formulée par les enseignants organisateurs de cette sortie en classe de neige à la Chapelle d'Abondance du 24 au 31 mars 2012. Ceux-ci sollicitent une participation financière de la commune.*

*Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'allouer en plus de la participation faite par la communauté de communes, la somme de 15€ par enfant participant au séjour et habitant à Warmeville.*

*Cette participation sera inscrite au budget communal 2012 et versée à la coopérative Scolaire école élémentaire.*

#### **Dénomination des rues du Lotissement Ste Marguerite (Oui à l'unanimité)**

*L'assemblée, ayant pris connaissances du nombre des nouvelles voies créées dans Le cadre de l'aménagement du lotissement :*

*Ste Marguerite, elle procède à la dénomination de celles-ci :*

- rue 1 : **Rue de ARRE** (la plus longue)
- rue 2 : **Rue du Jardin**

### **Acquisition d'un logiciel « ACTES » (oui à l'unanimité)**

*Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition financière de la Société*

*Ségilog, prestataire informatique, pour la fourniture d'un logiciel « ACTES » qui nous permettra de transmettre à la Préfecture les délibérations, les arrêtés et les actes budgétaires de la commune.*

*Dispositif homologué : Berger Levrault Echanges Sécurisé*

- logiciel BLES » 156,00€ HT (189,58€ TTC) par an.
- Certificat électronique « transfert » CERTINOMIS de Classe III : 210,00 € H.T. (251.16€)
- Hébergement et assistance téléphonique : déjà inclus dans le contrat de maintenance informatique.
- Mise en œuvre et accompagnement logiciel : déjà inclus dans le contrat de maintenance informatique.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- Accepte le devis de la société Ségilog et autorise le Maire à le signer
- autorise le Maire à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques.
- Cette dépense sera inscrite au budget 2012.

### **Autorisation donnée au Maire de signer une convention « ACTES » avec le Préfet de la Marne (oui à l'unanimité)**

*Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139 et le décret n°2005 pris pour son application autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transmettre l'ensemble des délibérations, arrêtés et budgétaires de la collectivité par voie électronique et précise qu'une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes doit être signée en partenariat avec la Préfecture de la Marne.*

*Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,*

- est favorable à la transmission des actes de la commune par voie électronique et
- autorise le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à ce dossier.

### **Renouvellement de deux conventions pour prestations facultatives passer avec le Centre de Gestion de la marne (oui à l'unanimité)**

*Le maire expose que deux conventions relatives à des prestations facultatives assurées par le centre de Gestion en soutien du partenariat CDG /CDC ont été signées en 2009.*

*Celle-ci ayant leur terme échu, il convient de procéder à leur renouvellement en conséquence, le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de :*

1. renouveler ces deux conventions,
2. signer ces deux nouvelles conventions.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*- Accepte de renouveler ces deux conventions relatives à des prestations facultatives assurées par le Centre de Gestion en soutien du partenariat CDG/CDC*

*- Autorise le Maire à signer celles-ci et tout document y afférant.*

Conseil du 12 Avril 2012 :

**Vote du budget primitif 2012 (oui : 15 et non : 0)**

*Le maire délègue au premier adjoint en charge des finances de présenter à l'assemblée la proposition de budget primitif pour l'exercice 2012 qui s'équilibre dans les deux sections comme suit :*

*Dépenses de fonctionnement : 1 042 600 €*

*Recettes de fonctionnement : 1 042 600 €*

*Chaque chapitre est développé et communication est faite du montant des crédits proposés par article. Le maire recueille l'approbation des membres du conseil municipal qui se prononcent chapitre par chapitre.*

*La section d'investissement est abordée ensuite et développée en détail :*

<i>Section d'investissement</i>		
<i>020</i>	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>7 000</i>
<i>1641</i>	<i>Remboursement emprunts</i>	<i>85 000</i>
<i>2315-041</i>	<i>Opération patrimoniale (intégration des travaux « Rue église St Martin »)</i>	<i>82 902</i>
<i>21311</i>	<i>Hôtel de Ville</i>	<i>4 300</i>
<i>21318</i>	<i>Bâtiments publics</i>	<i>10 500</i>
<i>2151</i>	<i>Réseaux voirie</i>	<i>54 000</i>
<i>2152</i>	<i>Installation de voirie</i>	<i>12 000</i>
<i>21534</i>	<i>Eclairage Public</i>	<i>17 000</i>
<i>2158</i>	<i>Autres matériels outillages</i>	<i>3 000</i>
<i>2183</i>	<i>Matériel de bureau</i>	<i>1 500</i>
<i>2188</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>4 500</i>
	<b><i>Total :</i></b>	<b><i>281 702</i></b>

*Dépenses d'investissement : 281 702 €*

*Recettes d'investissement : 281 702 €*

*Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et aucune abstention, le budget primitif 2012 dans son intégralité.*

Définition de la liste des subventions avec le montant correspondant (oui à l'unanimité)

M. DORUCH Stéphane, adjoint aux finances, présente la liste des subventions proposées avec les bénéficiaires suivants :

<i>Nom de l'organisme Subvention de fonctionnement aux associations loi 1901</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Comité de jumelage</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Foyer volume</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Rallye sport de Warmeriville</i>	<i>1500 €</i>
<i>Tennis club de Warmeriville</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Amicale des sapeurs pompiers</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Jeunes sapeurs pompiers</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Ass. Locale aide Familiale</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Ass. Parents d'élèves APPEL</i>	<i>500 €</i>
<i>Ecole de tennis</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Club du temps libre</i>	<i>600 €</i>
<i>Le Mistral du Val des Bois</i>	<i>275 €</i>
<i>UNC anciens combattants</i>	<i>350 €</i>
<i>APOGER</i>	<i>200 €</i>
<i>Ass. De camp enfant trisomique</i>	<i>61 €</i>
<i>La prévention routière</i>	<i>61 €</i>
<i>Les papillons blancs</i>	<i>61 €</i>
<i>Ass. Paralyses de France</i>	<i>61 €</i>
<i>Ass. Frse des sclérosés en plaques</i>	<i>61 €</i>
<i>Ass. Frse de Myopathie</i>	<i>61 €</i>
<i>Ass. Nationale Croix de Guerre et valeur</i>	<i>30 €</i>
<i>Association ADOT 51</i>	<i>50 €</i>
<i>CLIC Fresne Lès Reims</i>	<i>1 629 €</i>
<b><i>TOTAL :</i></b>	<b><i>22 500 €</i></b>
<b><i>Subventions exceptionnelles :</i></b>	<b><i>4 500 €</i></b>
<b><i>TOTAL GENERAL :</i></b>	<b><i>27 000 €</i></b>

Vote des taux d'imposition 2012 (oui : 15 et non : 0)

Le Maire informe l'assemblée des taux moyens communaux 2011 au niveau :

	<i>National</i>	<i>et</i>	<i>Départemental</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>23.76 %</i>		<i>28.88 %</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>19.89 %</i>		<i>26.09 %</i>



Taxe foncière (non bâti) 48.56 %                      23.34 %

*Le maire rappelle les taux 2011 et propose de ne pas augmenter ceux-ci pour cet exercice 2012.*

*Après délibération, le conseil municipal confirme ce choix fait depuis l'année 2001 de ne pas augmenter ceux-ci en 2012 et arrête les taux suivants :*

<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>18.13 %</b>
<b>FONCIER BATI</b>	<b>19.37 %</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>19.30 %</b>

**Désignation de deux délégués de la collectivité auprès de la C.C.V.S.  
(Communauté de communes de la Vallée de la Suippe) (Oui à l'unanimité)**

*Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,*

*Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner, les délégués chargés de représenter notre collectivité au sein de l'assemblée délibérante de l'E.P.C.I. (établissement public de coopération intercommunale) auquel elle adhère,*

*Vu les statuts de la C.C.V.S. approuvés antérieurement,*

*Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire en remplacement d'un démissionnaire (M. HAVY Y) et un délégué suppléant représentant la collectivité au sein du conseil communautaire de la C.C.V.S.*

**Election d'un délégué titulaire :**

**Premier tour de scrutin :**

*M. RICHARD D. délégué suppléant propose sa candidature comme délégué titulaire :*

**Résultat : M. RICHARD Daniel est élu à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour.**

**Election d'un délégué suppléant :**

**Premier tour de scrutin :**

*Mme DOURLET Angélique propose sa candidature comme délégué suppléant.*

**Résultat : Mme DOURLET Angélique est élue à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour.**

**Cheminement sur le chemin de Warmeriville à Lavannes (oui à l'unanimité)**

*Le maire expose la proposition présentée par la C.C.I. (Chambre de Commerce de d'Industrie de Reims Epernay) accompagnée d'un plan.*

*Dans le cadre de l'aménagement « Sohettes/Val des Bois, cette dernière propose la suppression d'une partie du Chemin de Warmeriville à Lavannes.*

*Après délibération et concertation avec l'Association Foncière locale, l'assemblée REFUSE la proposition émise par la C.C.I. et DEMANDE le maintien de ce cheminement agricole sur la totalité de sa longueur actuelle.*

**Participation de la collectivité aux séjours linguistiques organisés par le collège de Bazancourt (oui à l'unanimité)**

*Monsieur le maire communique au conseil municipal la liste des élèves de la commune participant à un séjour organisé par le collège à l'intention des élèves durant l'année scolaire 2011-2012.*

- 1. séjour en Allemagne du 19-3-12 au 24-03-12*

*Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'allouer une aide financière d'un montant de 15 € par voyage et par enfant.*